

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :
2025ALEN_STAND-BOURGET

OBJET DE LA CONSULTATION

Conception, réalisation, livraison, installation et démontage du stand de l'ONERA, mise à disposition et livraison des outils de communication adaptés ainsi que l'assistance technique associée, pour le 55ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget qui se tiendra du 16 au 22 juin 2025.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le mercredi 19 février 2025 à 16h00

SOMMAIRE

1	OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE	4
1.1	Objet	4
1.2	Financement	4
1.3	Structure	4
1.4	Suret� de l’accord-cadre	5
1.5	Montant de l’accord cadre	5
1.6	Dur�e	5
2	MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	5
2.1	Proc�dure	5
2.2	Allotissement	5
2.3	Variantes et prestations suppl�mentaires �ventuelles	5
2.4	Echanges	6
2.5	Modifications de d�tail au dossier de consultation	6
2.6	Groupement d’entreprises	6
2.7	Sous-traitance	7
2.8	March� de fournitures compl�mentaires	7
3	PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES	7
3.1	Pr�sentation du dossier de candidature	7
3.2	Appr�ciation de la candidature	8
4	PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES	9
4.1	Pr�sentation de l’offre	9
4.2	Analyse et appr�ciation des offres – attribution	10
5	CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)	12
5.1	Remise des dossiers	12
5.2	Copie de sauvegarde	13
6	SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	13

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	Le présent document, valant règlement particulier de la consultation (RPC) , qui définit les modalités de la consultation, et son annexe : <ul style="list-style-type: none">• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)
PJ2	Le Projet d'accord-cadre (PAC) et ses 2 annexes : <ul style="list-style-type: none">• attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)• décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 2)
PJ3	Le cahier des charges (CDC) dans sa version du 16/01/2025 et ses deux annexes : <ul style="list-style-type: none">• guide technique du SIAE (annexe 1)• plan du stand (annexe 2)

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2025ALEN_STAND-BOURGET**

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un accord-cadre, qui aura pour objet :

Conception, réalisation, livraison, installation et démontage du **stand de l'ONERA**, mise à disposition et livraison des outils de communication adaptés ainsi que l'assistance technique associée, pour le **55^{ème} Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget** qui se tiendra du **16 au 22 juin 2025**.

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un accord-cadre contenant à la fois des prestations fermes qui s'exécutent dès la notification de l'accord-cadre et des prestations donnant lieu à des marchés subséquents, qui seront notifiés au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

Prestations	Contenu
Fermes	Postes définis dans le CDC (PJ3 du DCE) <ul style="list-style-type: none"> • Poste 1 : conception/réalisation du stand • Poste 2 : impression et installation des supports visuels • Poste 3 : fourniture et installation des matériels techniques et vidéos • Poste 4 : logistique.
A marchés subséquents	Prestations sur marchés subséquents ayant notamment les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • assurer un fonctionnement permanent et optimal du matériel technique du stand, • assurer le maintien en sécurité du stand et du public, • maintenir une capacité d'accueil des publics optimale du stand (mobilier, supports de communication, denrées, nettoyage etc...), • permettre l'atteinte des objectifs de l'ONERA dans le cadre du Salon. Ces marchés prendront la forme de « bons de commande » émis par l'ONERA, au fur et à mesure de la survenance de ses besoins, après remise de devis établis sur la base de spécifications de besoin fournies par l'ONERA.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

1.4 Suret  de l'accord-cadre

L'accord-cadre ne comporte pas de clause de suret  particuli re.

1.5 Montant de l'accord cadre

A titre informatif, le montant total maximal de l'accord-cadre (toutes prestations comprises) ne peut pas exc der **135.000,00   HT** (dont 6.000,00   HT maximum pour les prestations sur march s subs quents et donc **129.000,00   HT maximum pour la partie ferme**).

1.6 Dur e

L'accord-cadre est conclu pour une p riode allant de sa date de notification jusqu'  l'admission finale des prestations (restitution du mat riel), soit au plus tard le 27 juin 2025.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Proc dure

Conform ment aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est men e suivant une **proc dure adapt e**.

La proc dure mise en place par l'ONERA est une **proc dure de mise en concurrence ouverte avec publicit  pr alable** et avec **possibilit  de n gociation des offres** — cf. modalit s de n gociations   l'article 4.2 du pr sent document.

Cependant, l'ONERA se r serve la possibilit  d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales re ues sans n gociation. (*Articles R.2123-4 et 5 du CCP*)

2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitu  d'un lot unique. En effet, la nature m me des prestations n cessite une parfaite coordination et une responsabilit  d'ensemble.

2.3 Variantes et prestations suppl mentaires  ventuelles

D�finitions	
Variante	offre alternative
Prestation suppl�mentaire �ventuelle (PSE)	�l�ment compl�mentaire � l'offre

a. Variantes

Il n'y a pas de variantes « impos es » par l'ONERA.

Les variantes libres,   l'initiative du candidat sont autoris es, notamment sur le positionnement de la mezzanine par rapport au stand.

Les variantes doivent  tre bien identifi es dans le dossier du candidat qui doit justifier des apports/avantages des variantes (en termes techniques,  conomiques ou autres). Pour chaque variante, une offre s par e doit  tre pr sent e.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son int gralit    l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale. Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.7 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. **En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.**

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.8 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet d'accord-cadre (PJ2) et son annexe 1 complétés</u>	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée</u> (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<p>un <u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matériels/équipements proposés • une première approche détaillée de « scénarisation » du stand ONERA (vues etc.) proposée, prenant en compte l'ensemble des contraintes et exigences détaillées dans le cahier des charges (PJ3) • les moyens envisagés pour les accroches hautes et basses et pour la cohabitation avec le logo ONERA élingué, • une proposition de style pour le mobilier, les podiums, les cloisons etc. • une proposition pour le revêtement du sol et l'éclairage du stand, les équipements et autres matériels faisant partie du périmètre et décrits dans le cahier des charges (notamment écrans, casques VR et de manière plus large, toute solution technique destinée à donner de l'information aux visiteurs), • la démarche et l'équipe proposées (nombre, profils, qualifications et compétences) pour la réalisation de la prestation dans son ensemble, pour la conception, le montage du stand et l'assistance technique pendant toute la durée du Salon jusqu'au démontage complet, 		

	<ul style="list-style-type: none"> les mesures proposées en faveur de l'environnement pour la réalisation des prestations (limitation de l'empreinte environnementale et des émissions de gaz à effet de serre, recyclage, matériaux utilisés etc.) 		
O4	la présentation d'une <u>liste de prestations similaires</u> réalisées par le candidat et datant de moins de cinq ans (aux caractéristiques similaires à celles demandées par l'ONERA, notamment pour le SIAE précédent, en 2023, ou pour d'autres salons d'envergure comparable), indiquant le montant approximatif, l'année, le destinataire ainsi que des photos de ces réalisations.		
O5	<u>délai global d'exécution</u> de la prestation et <u>planning détaillé</u>	x	
O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

Les variantes sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au c. ci-après.

L'analyse des offres s'effectue en plusieurs étapes successives. Après remise de leur première offre par les candidats (après clarifications éventuelles pour vérifier la conformité des offres), l'ONERA établit une première analyse et un premier classement des offres par application des critères de sélection indiqués au c. ci-après.

L'ONERA reçoit alors les candidats ayant remis les cinq 5 offres les mieux classées au regard de ces critères, que ce soit des offres de base ou des variantes, dans son centre ONERA de Palaiseau, les 05 et 06 mars 2025, afin qu'ils présentent leur offre et afin de mener les négociations éventuelles. Cette présentation orale est obligatoire.

Si le nombre d'offres conformes et classées, reçues par l'ONERA, est inférieur à 5, l'ONERA peut tout de même poursuivre la procédure avec l'ensemble des offres conformes.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS90027
92322 CHATILLON Cedex

Les candidats prennent donc en compte cette contrainte dans l'organisation de la consultation. Si un candidat refuse de présenter son ou ses offres, l'ONERA est libre de demander au(x) candidat(s) ayant présenté la ou les offres classées ensuite de remplacer le candidat ayant décliné cette sollicitation, et ainsi de suite.

Remarque : pour entrer sur le centre ONERA de Palaiseau, le candidat doit fournir les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes, accompagnés d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante). Ces informations doivent être fournies au plus tard 3 jours ouvrés avant la date retenue.

L'accès au centre ONERA de Palaiseau nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

Tous les éléments de l'offre et de l'accord-cadre sont négociables, hormis les clauses de discrétion, sécurité, les clauses de propriété intellectuelle et **les délais**, énoncés dans le projet d'accord-cadre (PJ2 du DCE) et hormis les clauses légales et réglementaires

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. **Cette offre finale ne peut plus être négociée.**

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après).

L'accord-cadre est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé (hors partie à marchés subséquents) et sa décomposition	20%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique	65%

	fourni et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • qualité de la solution proposée en terme de design et créativité, (20%) • qualité et pertinence de l'intégration de la salle de réunion dans le stand en mezzanine avec intégration d'une réserve (20%) • qualité des matériaux et matériels retenus pour les cloisons, les sols, les éclairages et les mobiliers, (5%) • qualité et pertinence de l'organisation proposée et de l'équipe dédiée à la prestation, (10%) • niveau des mesures mises en œuvre en faveur de l'environnement pour la réalisation de la prestation (10%) 	
Critère n°3	qualité et pertinence des références et expériences passées pour la réalisation de prestations similaires	15%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025ALEN_STAND-BOURGET »

ENTREPRISE :
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1ère page.

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS90027
92322 CHATILLON Cedex

2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.